



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
SYLVANUS OLYMPIO

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES *AGS*

DÉCISION N° *1389*/2023/MSHP/CHU SO/DG/DRH

Portant interdiction de stage au Docteur TEKAM WADJE Parfait
DES de 3^{ème} année de Chirurgie Générale au CHU Sylvanus OLYMPIO

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE SYLVANUS OLYMPIO**

Vu le décret n°71-184 du 12 octobre 1971, portant transformation du Centre National Hospitalier en Centre Hospitalier Universitaire de Lomé ;

Vu le décret n°90-191/PR du 26 décembre 1990 relatif à l'Organisation des Établissements Hospitaliers de la République Togolaise ;

Vu le décret n°2012-020/PR du 26 avril 2012 portant dénomination du Centre Hospitalier Universitaire de Lomé Tokoin en Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus OLYMPIO ;

Vu l'arrêté n°158/2021/MSHPAUS/CAB/SG du 16 juin 2021 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire Sylvanus OLYMPIO ;

Vu la plainte en date du 18 septembre 2023 déposée à l'encontre du Docteur TEKAM WADJE Parfait ;

Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : Docteur **TEKAM WADJE Parfait**, D.E.S de 3^{ème} année de chirurgie générale **est interdit de stage** au Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus OLYMPIO (CHU SO) pour compter de la date de signature de la présente décision et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le mercredi 13 septembre 2023, lors de l'intervention chirurgicale subie par Mme **KOUTSENE Rosaline** admise aux urgences chirurgicales, le Docteur **TEKAM WADJE** Parfait a indument perçu des mains de l'époux de cette dernière une somme de **cent cinquante mille (150 000)** francs CFA pour la cession de produits pharmaceutiques d'origine inconnue, violant ainsi les dispositions administratives, réglementaires et déontologiques en vigueur au sein de l'hôpital.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

AMPLIATIONS :

D-CHU-SO	01
Coord DES	01
Int/Sce	02
Solde	01
Ag.Comp	01
Ord	01
Ctrl gestion	01
Archives	01

Lomé, le

10 OCT 2023



Medecin Lieutenant-Colonel
AGBOBLI Yawo Apéléte